



## Avis aux médias

Municipalité

### Lionel Voinçon, élu tacitement à la syndicature

À l'issue du délai de dépôt des listes pour le premier tour de l'élection à la syndicature, fixé au mardi 7 avril 2026 à 12 h 00, une seule liste a été déposée. Il s'agit de celle de la Droite réunie annonçant la candidature de Monsieur Lionel Voinçon. Ce dernier est dès lors élu tacitement en tant que Syndic pour la législature 2026-2031.

La répartition des dicastères entre les membres de l'Exécutif pour la prochaine législature sera communiquée en temps voulu.

La cérémonie d'assermentation se déroulera le mercredi 3 juin 2026 à 19 h 30 et sera ouverte aux médias. Les nouvelles autorités communales entreront en fonction le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026.

La Municipalité

Payerne, le 7 avril 2026

**Contact :**

Lionel Voinçon Syndic  
Ville de Payerne  
026 662 65 14  
communication@payerne.ch